

<http://larcenciel.be/spip.php?article468>



NewB : l'AG approuve la fondation de la banque coopérative

- UNE SEULE PLANETE - CHANGER LE RÊVE -

Financité

Date de mise en ligne : mercredi 10 juillet 2013

Copyright © LARCENCIEL - site de Michel Simonis - Tous droits réservés

Sommaire

- [PRINCIPES FONDATEURS DE LA BANQUE](#)

L'assemblée générale de la coopérative NewB a approuvé samedi après-midi à une majorité de 99% la création d'une banque coopérative. Ce sont donc les premiers pas de cette nouvelle institution financière, mais il faudra encore du temps avant que la banque ne commence réellement ses activités. "L'enthousiasme est grand, mais il y a encore du pain sur la planche", précise Marc Bontemps, porte-parole de NewB.

Plus de 1.700 des 43.000 coopérateurs qu'a pu rassembler NewB ces derniers mois étaient présents à l'Auditorium 2000 sur le site du Heysel à Bruxelles pour donner leur voix. "Le vote et l'annonce du résultat ont été un moment de grand enthousiasme", déclare M. Bontemps. "Nous avons prouvé qu'il y avait déjà beaucoup d'intérêt pour une telle institution financière coopérative. Le premier pas est désormais fait. La décision de création a été approuvée et les statuts de la coopérative sont adaptés là où c'était nécessaire."

NewB peut désormais se mettre en quête d'un capital de départ. "Nous devons réunir 60 millions d'euros", poursuit le porte-parole. "Cela ne signifie pas nécessairement que nous devons aussi avoir ces 60 millions sur un compte. Il s'agit de 60 millions en engagements des investisseurs."

Les coopérateurs ne seront pas les seuls à pouvoir investir dans la nouvelle institution. "Je suis convaincu que beaucoup d'entre eux le feront, mais nous nous adressons également aux entreprises et organisations, et cherchons aussi des actionnaires de référence", selon Marc Bontemps. "Toutefois, l'objectif est bien que le centre de gravité reste aux coopérateurs."

PRINCIPES FONDATEURS DE LA BANQUE

Démocratie : "Chaque coopérateur a une voix. Il faut dès lors s'assurer que chacun puisse participer aux décisions et délibérations, explique Bernard Bayot qui préside le conseil de New B. Nous allons spécialiser les moments : à l'assemblée générale, les moments décisionnels, à la plateforme intranet accessible à tous les coopérateurs, les moments d'échanges et de débat. On organisera aussi des assemblées locales, dans diverses communes, où les coopérateurs de la région discuteront des points importants."

Transparence : le règlement intérieur prévoit la faculté pour chaque coopérateur de poser toutes les questions qu'il veut à tout moment. Le management de New B sera tenu de lui répondre dans les 14 jours. Sa réponse sera également publiée sur l'intranet de la coopérative.

Administrateurs : l'assemblée a voté la nomination de quatre nouveaux administrateurs. Il s'agit de Jacques Rousseaux, Léon Heymans, Marco Citta et Yves Mathieu. Tous ont travaillé pour des banques par le passé. Cela permettra d'injecter une bonne dose d'expertise financière au conseil d'administration qui compte désormais 17 membres.

Objet social : parmi les modifications statutaires qui seront proposées à l'assemblée du 6 juillet figurera l'interdiction d'exercer tout autre métier bancaire que le métier de base. La future banque aura une activité classique de dépôt et de crédit : comptes courants, cartes de crédit, virements et transferts, toute forme de crédit aux particuliers et aux entreprises, mais pas de prises de participations ni d'autres activités de type spéculatif. Il est aussi prévu que la

coopérative s'interdira d'exercer le métier de banque via une filiale. "Il est possible qu'on offrira aussi d'autres produits et services comme de l'assurance ou des produits d'investissement, précise Bernard Bayot. Nous allons interroger les coopérateurs à ce sujet. Si cela se fait, nous le ferons en tant que courtier avec les produits d'autres institutions."

Capital social : actuellement, le capital de New B s'élève à 1,2 million d'euros. C'est ce qui lui permet de fonctionner depuis sa création il y a deux ans, mais la coopérative n'engränge pas encore de recettes. Si elle évolue vers une banque, ce qui devrait être entériné lors de la prochaine assemblée, elle devra lever un montant beaucoup plus conséquent. "Au départ, nous avons estimé qu'il faudrait 50 à 70 millions d'euros de capital, explique Bayot, mais nous sommes en train de réévaluer ce montant. Vu le succès de notre campagne 'coopérateurs', nous pensons que la banque aura très vite 30 à 50.000 clients, ce qui aura un impact sur le capital." En clair, la réévaluation se fera à la hausse.

Prospectus : la coopérative a des contacts informels avec la BNB et la FSMA. Elle devra publier un prospectus lorsqu'elle augmentera son capital, ce qui requerra le feu vert de l'autorité des marchés financiers. Ensuite il faudra demander l'agrément bancaire. Tout cela prendra encore quelques mois.

(Belga, L'Echo)
6 juillet 2013

Bernard Bayot

http://larcenciel.be/sites/larcenciel.be/local/cache-vignettes/L187xH41/logo_financite-85509.png

Site de Financité

Directeur du Réseau Financement Alternatif

Ancien avocat, Bernard Bayot est entré comme chercheur au Réseau Financement Alternatif (RFA) en 2000 après quinze ans de barreau. Ce fils de banquier a pris les commandes du Réseau en 2004 en y devenant directeur. Le RFA est une association qui reprend une centaine d'organisations non gouvernementales et une centaine de citoyens ayant pour but de promouvoir la finance responsable et solidaire. Le Réseau remplit trois missions. La première consiste en la participation à l'éducation citoyenne par l'animation de groupes locaux en permettant à chaque citoyen de se forger une opinion sur la finance. La recherche et l'innovation sont également des missions développées par le RFA qui effectue aussi des études de faisabilité pour des organismes, des Etats ou la Commission européenne. C'est dans ce cadre que le RFA a participé à l'élaboration d'une nouvelle norme pour les placements ISR, les investissements socialement responsables. Ce dimanche, Bernard Bayot va monter encore davantage au créneau de la finance responsable. En effet, un ensemble d'organisations (syndicales, ONG et alternatives) "appelleront tous les citoyens à montrer qu'ils souhaitent la création d'une banque participative, transparente, sobre, qui investit dans l'économie réelle et où le client a vraiment son mot à dire. Une banque qui "compte" dans le paysage bancaire belge". L'événement se tiendra au Centre belge de la Bande dessinée, à Bruxelles, vers midi. Cette initiative est soutenue par le Réseau Financement Alternatif et par son directeur qui a pris la présidence d'une coopérative, New B, créée il y a deux ans. Cette coopérative analyse la faisabilité de créer une banque coopérative dans laquelle prime l'intérêt général et celui de ses clients. L'idée était déjà dans l'air depuis quelques années en réponse à la crise financière et à la prise de risques inconsidérée de la part du secteur financier. Les nouvelles réglementations entrées en vigueur et encore prévues pour rendre le secteur plus transparent ont permis un certain assainissement des banques européennes mais, selon certains acteurs sociaux, ce n'est pas suffisant. Il s'agit d'une initiative nouvelle, innovante et créatrice de sens avec une ambition certaine. Cette initiative répond également au souci de plus en plus marqué de donner du sens à ses investissements. Un projet qui est donc bien dans la ligne qu'a toujours suivie Bernard Bayot et qui sera le point d'orgue du travail et du combat qu'il mène depuis plusieurs années.

LLB

Isabelle de Laminne

Mis en ligne le 23/03/2013

[VOIR aussi \(ou revoir\)...](#)